

MRC de Mékinac

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Mékinac.

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2024, le conseil de la MRC a adopté le règlement 2024-196 sur la captation des séances publiques.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Ce 21 mai 2024



Nathalie Groleau